



TARIF DES PRESTATIONS

• **TRANSACTIONS IMMOBILIERES:**

- **Honoraires à la charge du vendeur**, calculés sur le prix de vente initial :
Mandat Exclusif : 4% / Mandat Semi exclusif : 5 % / Mandat simple : 8 %
Facturation minimale 4 000 Euros.

- **A la charge de l'acquéreur**, en cas de négociation du prix par l'acquéreur, acceptée par le vendeur: 3 % du prix de vente initial.

• **VENTE EN VIAGER** : 8 % du prix de vente initial.

• **VENTE DE TERRAINS, DE FONDS DE COMMERCE ET CESSION DE DROIT AU BAIL:**

- A la charge de la partie prévue au mandat, calculés sur le prix de vente initial : 10 % HT du prix de vente initial T.T.C., minimum de facturation 5 000 euros.

- A la charge de l'acquéreur, en cas de négociation du prix par l'acquéreur, acceptée par le vendeur : 3 % du prix de vente initial

• **GESTION LOCATIVE : Partenariat avec Direct Gestion Paris**

Nos honoraires sont fixés à 6.58 % hors taxes du quittancement soit 7.90 % T.T.C.

• **LOCATION DE LOCAL A USAGE D'HABITATION :**

(Transaction, dossier, rédaction du bail, état des lieux)

- 12 euros par m² maximum en zone très tendue (Paris et les villes de petite couronne) ;
- 10 euros par m² maximum en zone tendue (les 28 agglomérations où s'applique la taxe sur les logements vacants, comme par exemple : Lille, Lyon, Marseille, Toulouse, etc.) ;
- 8 euros par m² maximum en zone détendue (sur l'ensemble du territoire).
- Les honoraires liés à l'établissement de l'état des lieux ne pourront pas dépasser 3 euros par m².

LOCATION D'UN LOCAL COMMERCIAL / BUREAU / COMMERCE

8% HT du montant total des loyers des 3 premières années

• **SYNDIC** : sur devis

• **Mandat d'acheter** : 5% du prix de vente

Médiateur : La Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation, située au 23, rue Terrenoire
42100 SAINT ETIENNE Tél : 04.77.49.45.89.

TOUS LES MODELES DE MANDATS SONT A VOTRE DISPOSITION SUR DEMANDE.